

## AVIS PUBLIC

# VILLE DE MONTRÉAL

## ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2010, a adopté le règlement suivant :

**RCA-65**      « *Règlement sur la propreté* »

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h. Le présent avis est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : [ville.montreal.qc.ca/rpp](http://ville.montreal.qc.ca/rpp), en cliquant sur « Nos avis publics ».

Donné à Montréal, ce 13 avril 2010

---

Pierre Rochon, avocat  
Secrétaire d'arrondissement